



# MAIRIE

## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 10 avril 2008

Etaient présents tous les membres du conseil.

Le Maire ouvre la séance à 20h40 et remercie Alain ASTRUC conseiller général d'Aumont d'assister à notre conseil.

Isabelle VIEILLEDENT, est nommée secrétaire de séance.

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres

- le Maire, président
- + 3 membres

Titulaires : Jacques BREMOND  
Isabelle VIEILLEDENT  
François HERMET

Suppléants : Thierry CHARDAYRE  
Marie-Ange CHABERT  
Joël PAGES

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- le Maire, président
- + 6 commissaires

Six commissaires titulaires et six suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux dans les listes suivantes :

Titulaires :	Isabelle VIEILLEDENT	François HERMET
	Renée CORDESSE	Michel GRAS
	Marie-Hélène BRECHET	Jacques BREMOND
	Laurent ASTIER (Bois)	Francis VELAY
	Lucien TICHIT (TP)	Claude LIONNET
	Paul SAGNET (Aumont)	Bertrand REVERSAT

Suppléants :	Sylvette SALELLES	Christian CHABERT
	Yolande ESTEVENON	Florent DUBREUIL
	Marie-Hélène RUAT (Les Bessons)	Thierry CHARDAYRE
	Christian CHAUVET (Bois)	Joël PAGES
	Patrice ESTEVENON (TP)	Florence CHABERT
	Jean-Luc CETTE	Patrick VELAY

## COMPOSITION DE LA COMMISSION A.E.P. ET ASSAINISSEMENT

- le Maire, président
  - + Bertrand REVERSAT - 1er adjoint, vice-président
  - + Thierry CHARDAYRE
  - + Marie-Ange CHABERT

## COMPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE ET TRAVAUX

- le Maire, président
  - + François HERMET - 2ème adjoint, vice-président
  - + Isabelle VIEILLEDENT
  - + Jacques BREMOND

Cette commission englobe la voirie et tout ce qui s'y rattache (fossés, débroussaillage, élagage, enrobés...), les bâtiments, etc.

## FINANCES

- Daniel MANTRAND
- Renée CORDESSE

## ÉCOLE

Création d'un groupe de travail piloté par Renée CORDESSE aidée de Raymond CHABERT, président des parents d'élèves, de Joël PAGES et de Jacques BREMOND.

## VOTE DES 4 TAXES

Présenté par le Maire

Taxes 2008	Bases (€)	Taux 2007	Taux 2008	Produit (€)
Taxe Habitation	124 000	7.58 %	<b>7.58 %</b>	9 399
Foncier Bâti	86 000	8.12 %	<b>8.12 %</b>	6 983
Foncier Non Bâti	10 000	105.72 %	<b>105.72 %</b>	10 572
Taxe Professionnelle	101 100	11.04 %	<b>11.04 %</b>	11 161

Le taux reste inchangé pour 2008.

La taxe d'habitation versée par les contribuables devra être revue sur la commune du Fau en fonction de l'état réel du confort des résidences de chacun. A ce sujet, les services fiscaux apporteront leur aide à la CCDI (Commission Communale des Impôts Directs).

Le maire signale que la CCTP (Communauté de Communes Terre de Peyre) a décidé d'augmenter le taux des 4 taxes de 3%.

## SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET :

Asso. de la Terre de Peyre	100 €
Ecole Privée	11 500 €
Asso. des Elus de Lozère	30 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Asso. des Chasseurs	100 €
FNACA	100 €
ADMR	100 €

## **EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2008**

Présenté par Renée CORDESSE, le budget de la commune est examiné par le CM.

- **Budget général**

Dépenses et Recettes de fonctionnement :	220 764 €
Dépenses et Recettes d'investissement :	236 656 €
<b>Total du Budget :</b>	<b>457 420 €</b>

Le montant des investissements de ce budget primitif est de : 191 000 €

- Nouveau cimetière
- Réparation des gîtes du Fau (portes & fenêtres coté Salèles)
- Réparation de chemins ruraux (camions de tout-venant pour les nids de poules)
- Éclairage public

- **Budget de l'eau et de l'assainissement**

Dépenses et Recettes d'exploitation :	46 744 €
Dépenses et Recettes d'investissement :	82 516 €
<b>Total du Budget :</b>	<b>129 260 €</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement a été obtenu par le versement d'une subvention du budget général de la commune pour un montant de 8 000 €.

Il convient de noter que le besoin d'extension du réseau d'eau du village des Salhens et les travaux d'assainissement du village de Charmals deviennent préoccupants et urgents.

Ces travaux ne seront possibles qu'avec le recours à l'emprunt et aux subventions. Actuellement le tarif **Eau & Assainissement** (inchangé depuis 2001) ne permet pas à la commune d'être éligible au taux maximum de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'eau. Une étude est donc dès à présent mise en œuvre afin d'augmenter ce tarif au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## **DELEGUE A.GE.D.I. Association de Gestion et de Développement Informatique**

- Daniel MANTRAND

## **DELEGATIONS AUX ADJOINTS**

Le Maire délègue à Bertrand REVERSAT le suivi des travaux touchant à l'urbanisme et à François HERMET ceux concernant la voirie et travaux.

En cas d'absence prolongée du Maire, Bertrand REVERSAT assurera son remplacement dans le cadre de sa délégation.

## **FIXATION DES INDEMNITES**

Les indemnités de fonction des élus locaux sont basées sur l'indice 1015 de la fonction publique. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire est fixée automatiquement au taux maximal. Pour une commune de moins de 500 habitants : 17% de l'indice pour le maire et 6.6% de l'indice pour les adjoints.

(Référence : circulaire du Ministère de l'Intérieur du 9 février 2007).

Le Maire percevra : 636 € brut/mois (soit 17% de l'indice) et les adjoints : 187 € brut/mois (soit 5% de l'indice).

Le Maire informe le conseil des résultats de la réunion de la CCTP concernant la constitution du bureau et les diverses délégations dont sont en charge les élus de la commune du Fau.

Daniel MANTRAND	3 <sup>ème</sup> vice-président Commission d'appel d'offres Syndicat mixte pour l'A75 Syndicat mixte Bès-Truyère Association Pays du Gévaudan
-----------------	---

A noter que cette association n'est pas une collectivité. Elle a pour but de regrouper tout ce qui touche au secteur de l'A75, monde économique, sportif, culturel, lien avec les élus. Cette structure sera surtout un relais pour l'attribution des subventions.

Bertrand REVERSAT	Sivom La Montagne
Renée CORDESSE	" "

Renée CORDESSE	Office du Tourisme
----------------	--------------------

Renée CORDESSE	Mission locale
----------------	----------------

Une délibération a été prise pour autoriser EDF à occuper le domaine public communal pour une redevance de 173 € pour l'année 2008.

Une délibération a également été prise pour rembourser (6 404.47 €) à la CCTP, la part revenant à la commune du Fau dans le cadre d'un emprunt communautaire.

**Intervention de Monsieur Alain ASTRUC** qui a rappelé les missions de la CCTP et le rôle des élus au sein de cette collectivité. Il a évoqué divers chantiers : Maison de retraite, aménagement du Marché du Crouzet.

### QUESTIONS DIVERSES

Les personnes de plus de 65 ans résidant sur la commune seront conviées à un repas annuel offert par la municipalité. Pour les personnes résidant en maison de retraite, elles recevront un colis.

La commission de voirie et travaux recensera auprès des conseillers, les travaux (fossés, élagage, nids de poules) que pourrait assurer la CCTP.

A l'occasion du changement de locataire des logements sociaux, la mairie récupérera le garage afin d'y stocker son matériel et libérer ainsi celui du presbytère...

Concernant le permis de démolir accordé à Monsieur DALLE et suite à la visite du village, il a été constaté que les travaux entrepris touchent le domaine communal et sont de nature à entraîner des désordres importants pour le parking jouxtant la propriété de Monsieur DALLE. Le conseil municipal autorise le Maire à entreprendre toutes démarches afin de mettre un terme à cette situation.

Tous les comptes-rendus concernant les commissions devront être validés par le Maire.

Aujourd'hui les boues provenant de la station d'épuration sont enfouies sur des terres agricoles pour un coup d'environ 1 200 € (ouvrier communal + CCTP + chaux). Si ce système devait être abandonné il faudrait faire appel au SDEE pour un coût de 4 000 €.

Si quelques agriculteurs souhaitent répondre à ce service, ils peuvent se faire connaître.

A l'unanimité, le conseil décide de demander un chèque de caution de 250 € (à l'ordre du Trésor Public) pour le prêt de la salle des fêtes de la mairie.

Le maire énumère les divers dossiers en cours :

- Le nouveau cimetière, le pont "des Fèdes".
- AEP (Adduction d'Eau Potable) des Salhens, assainissement du village de Charmals, station d'épuration du Fau.

En ce qui concerne l'école, Renée CORDESSE a pris connaissance de la situation juridique de l'immeuble. Ce dossier est sensible mais totalement soutenu par le maire qui a d'ailleurs déclaré : *" qu'on m'apporte une promesse de vente, la commune achète "*. Par ailleurs il est bien évident que la position de la commune au regard de l'école et de son fonctionnement restera inchangée. Renée CORDESSE doit donc poursuivre les démarches pour concrétiser cette affaire.

La séance est levée le 11 avril à 0h15.